

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice :

- qui ont pris part à

la délibération : 8

Séance du 14.04.2022

01247.2022.4.9

L'an deux mil vingt DEUX, le 14 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans

Date de la convocation : 08.04.2022

le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine VIALLET, Maire.

Date d'affichage : 15.04.2022

Présents : M. VIALLET, S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD, E. LEE, JF JOLY, MC COUTURIER, M. VUILLERMOZ

Absents Excusés : J GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY ; GROSGURIN C. a donné pouvoir à JF JOLY ; ECAILLE P. a donné pouvoir à D. JULLIARD

Mr Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Délibération Urbanisme Affaire Kreis

Vu la délibération du 13 janvier 2022 autorisant la maire à ester en justice en défense auprès du tribunal administratif dans l'affaire Kreis/Commune de Mijoux (requête n° 2109411-10,

Considérant les communications récentes de l'avocat choisi par la commune en application de la délibération précitée et le mémoire que vient de déposer le requérant M. Kreis,

Considérant qu'il n'a pas été possible d'étudier avec l'avocat ce mémoire avant le présent conseil, mais que la date que vient de fixer le tribunal administratif pour la mise en état du dossier est le 28 avril 2022,

Le conseil, entendu l'exposé de Mme le maire,

Après délibération, à la majorité, le conseil décide :

- D'autoriser Mme le maire à déposer le mémoire en défense ou à retirer le recours en fonction de l'avis que rendra la commission d'urbanisme d'ici le 28 avril sur la base du mémoire présenté par M. Kreis et des conseils de l'avocat qu'elle étudiera
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre :

0

abstention :

0

Pour : 8+2

M. VIALLET, S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD, E. LEE, JF JOLY, MC COUTURIER, M. VUILLERMOZ

J GRANDCLEMENT qui a donné pouvoir à G. LEGAY ne prend pas part au vote

GROSGURIN C. a donné pouvoir à JF JOLY ; ECAILLE P. a donné pouvoir à D. JULLIARD

Délibération 01247.2022.4.9

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

Pour copie conforme

Le Maire, M. VIALLET

